

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

CRITÈRES DE SÉLECTION

PRÉSIDENT ET MEMBRE

Études

- Diplôme universitaire reconnu, de préférence dans le domaine des affaires, des relations internationales, de l'économie, de la finance ou du droit, ou combinaison équivalente d'études, de formation liée à l'emploi et d'expérience.

Expérience

- Expérience en gestion comme cadre supérieur dans un organisme du secteur privé ou du secteur public, notamment en gestion des ressources humaines et financières;
- L'expérience du fonctionnement et de la direction d'un tribunal quasi judiciaire, d'une agence ou l'équivalent est un atout.
- Expérience en interprétation et application de la loi;
- Expérience dans le domaine du système commercial international, de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Connaissance

- Connaissance du mandat et des activités du Tribunal canadien du commerce extérieur;
- Connaissance de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* ainsi que des autres lois canadiennes et règles et pratiques internationales pertinentes;
- Compréhension des responsabilités de la direction et de la gestion d'un tribunal quasi judiciaire;
- Connaissance du droit administratif, des principes de la justice naturelle ainsi que des règles et pratiques observés par les tribunaux administratifs au Canada;
- Compréhension du fonctionnement général d'une entreprise, y compris les processus de gestion comptable et financière;
- Connaissance du système commercial international, de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Aptitudes

- Excellentes compétences dans le domaine du leadership et de la gestion;
- Capacité d'analyser des situations et des cas complexes pour être en mesure de rendre des décisions tout en anticipant leur effet à court et à long terme;
- Capacité d'analyser tous les aspects d'un cas, d'interpréter et d'appliquer les critères pertinents afin de rendre des décisions légitimes et équitables;
- Capacité de diriger des audiences quasi judiciaires de façon proactive, juste et efficiente;
- Habiletés supérieures pour la communication, écrite et orale.

Qualités personnelles

- Normes éthiques élevées
- Jugement sûr
- Tact
- Impartialité
- Habiletés supérieures en communications interpersonnelles

Exigences linguistiques

- La connaissance des deux langues officielles est préférable.

Conditions d'emploi

- La personne retenue doit être prête à déménager dans la région de la capitale nationale ou dans un endroit situé à une distance raisonnable par transport en commun.
- Ne doit occuper aucun autre emploi ou fonction contre rémunération.